

Séez, le 28 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les déchets de soin : une collecte en août

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise propose, via un prestataire, un service confidentiel et gratuit de collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) pour les particuliers en auto-traitement (diabétiques, hémophiles, personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou d'insuffisance rénale...) afin d'éviter tout risque d'infection des agents de tri.

Les prochaines collectes

Afin que les usagers et les professionnels puissent déposer ces déchets, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise effectuera une collecte en août :

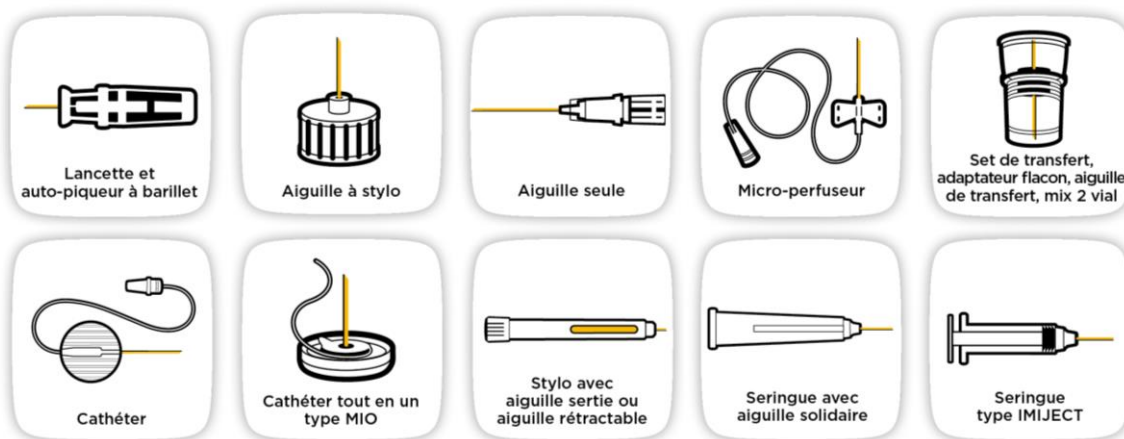
- **Bourg Saint Maurice - place de La Poste**
 - **mercredi 2 août 2017 de 9h00 à 11h00**
 - jeudi 2 novembre 2017 de 9h00 à 11h00
- **Séez - Foyer rural**
 - **mardi 8 août 2017 de 11h15 à 13h15**
 - mercredi 8 novembre 2017 de 11h15 à 13h15
- **Montvalezan - à La Rosière derrière l'école**
 - **mardi 8 août 2017 de 14h15 à 16h15**
 - mercredi 8 novembre 2017 de 14h15 à 16h15
- **Montvalezan - au chef-lieu, place de la mairie**
 - **mardi 8 août 2017 de 16h45 à 18h45**
 - mercredi 8 novembre 2017 de 16h45 à 18h45
- **Sainte Foy Tarentaise - place de la mairie**
 - **mercredi 9 août 2017 de 09h00 à 11h00**
 - jeudi 9 novembre 2017 de 09h00 à 11h00
- **Tignes - parking de la Police municipale**
 - **mercredi 9 août 2017 de 11h30 à 13h30**
 - jeudi 9 novembre 2017 de 11h30 à 13h30
- **Val d'Isère - gare routière**
 - **mercredi 9 août 2017 de 14h30 à 16h30**
 - jeudi 9 novembre 2017 de 14h30 à 16h30

L'importance de la collecte spécifique des déchets de soin

Ces déchets représentent un risque majeur pour le personnel en charge de la collecte des déchets et le personnel du centre de tri, puisque les opérations de tri des déchets recyclables sont effectuées en partie à la main. Il est donc primordial pour les usagers d'utiliser cette collecte spécifique afin d'éviter la présence de DASRI sur la chaîne de tri sélectif classique.

Ces déchets de soin doivent être stockés dans des boîtes jaunes et vertes que vous pouvez récupérer gratuitement chez votre pharmacien et sont par la suite traités conformément à la réglementation en vigueur.

Ce service peut collecter les objets piquants, coupants, tranchants (aiguilles, seringues, lames, rasoirs, scalpels...). Les déchets mous (bandelettes, coton, compresses souillées...) ne sont pas collectés.



Si un professionnel de santé vous prodigue des soins à domicile, charge à lui de reprendre les déchets d'activité de soins.

Les professionnels de santé peuvent aussi déposer leurs déchets en s'acquittant du coût du traitement.

Pour en savoir plus sur la collecte des DASRI de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise :
http://hautetarentaise.fr/dechets_de_soins_2017.html

Plus d'info : Service Environnement-Déchets, Communauté de Communes, 04.79.41.01.63